

## Les mesures de prévention

Le document d'objectifs mentionne les mesures de prévention à prendre en compte le plus en amont possible dans la mise en oeuvre de certains projets (publics ou privés) et de politiques publiques. La structure en charge de la mise en oeuvre du DOCOB réalise un « porter à connaissance » : cela consiste à communiquer au porteur du plan, du programme ou du projet les habitats et/ou les espèces concernés, leur localisation et leur sensibilité.

### Evaluation environnementale

L'évaluation environnementale permet **d'intégrer l'environnement le plus en amont possible de l'élaboration de plans ou programmes** qu'ils soient de portée nationale, régionale ou locale. Cette mesure touche par exemple les documents d'urbanisme (ex : PLU), les schémas de carrière, les schémas d'élimination des déchets...

En novembre 2014, aucun « porter à connaissance » des données du DOCOB n'a été fait dans le cadre d'une évaluation environnementale.

### Evaluation des incidences

L'évaluation des incidences est réalisée pour prévenir d'éventuels dommages aux milieux naturels remarquables. Il s'agit de **s'assurer que certains projets ou manifestations organisés sur le territoire ne portent pas atteinte aux espèces et aux habitats** d'intérêt européen présents dans le site Natura 2000. Dans le cas contraire, ces projets ou manifestations doivent être adaptés, redéfinis.

Un « porter à connaissance » des données du DOCOB a été fait pour les projets suivants :

- un projet de bergerie avec bloc de traite et hangar de stockage,
- un projet de coupe d'entretien de bois sur des parcelles de la commune de Revens.



## Les mesures d'acquisition de connaissances

Le document d'objectifs liste les espèces et les habitats pour lesquels une étude complémentaire est nécessaire afin de mieux connaître leur présence (localisation, effectif, état de conservation...) et leurs exigences écologiques afin d'adapter au mieux les cahiers des charges des mesures et le « porter à connaissance ».

### Etudes complémentaires

Une réflexion sur les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle des sites Natura 2000 couvrant les Causse Méridionaux (Causse Noir, Causse de Blandas et de Campestre et Causse du Larzac méridional) a été réalisée en 2014.

Son objectif est la mise en oeuvre de mesures complémentaires et de suivi des espèces de la Directive « Habitats - Faune - Flore » et de la Directive « Oiseaux » afin de mieux appréhender l'évolution de leurs populations.



# Natura 2000 sur le Causse Noir

Lettre d'information n° 1, novembre 2014

### 2006 - 2014 8 ans de mise en oeuvre de Natura 2000

*Le Causse Noir gardois fait partie du réseau Natura 2000 car il abrite des habitats naturels et des espèces considérés comme rares ou fragiles à l'échelle européenne.*

*Ce patrimoine naturel remarquable dépend majoritairement des milieux ouverts par les activités humaines, plus particulièrement par 5000 ans de pastoralisme.*

Pour Natura 2000, le Causse Noir gardois correspond à deux sites : une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitats - Faune - Flore » et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive « Oiseaux ».

**En 2006**, le CPIE des Causse Méridionaux, désigné par l'Etat comme opérateur local, a réuni 10 partenaires techniques pour plancher sur l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), document de référence visant la conservation de ces habitats et de ces espèces.

**En 2010**, le DOCOB a été validé par un Comité de Pilotage (COPIL) composé par les collectivités, les gestionnaires et utilisateurs du milieu et les services de l'Etat. Il a ensuite été approuvé par le Préfet en 2011.

La mise en oeuvre des actions identifiées dans le DOCOB a commencé en 2007.

Cette lettre d'information vous présente les actions réalisées de 2007 à 2014.



Prairie de fauche



Apollon



Petit Rhinolophe



Oedicnème criard



Bruant ortolan



Pour tous renseignements,  
vous pouvez contacter :  
CPIE des Causse Méridionaux  
34 route de St Pierre 34520 LE CAYLAR  
Tel/Fax : 04 67 44 75 79  
Email : [cpie.causses@gmail.com](mailto:cpie.causses@gmail.com)  
Site internet : [www.cpie-causses.fr](http://www.cpie-causses.fr)

Brochure élaborée et éditée en novembre 2014.



avec le soutien de :



Photos CPIE des Causse Méridionaux, Daniel CAMBON, CEN LR et Wikipédia

# Le Causse Noir

C'est un vaste plateau composé de calcaire, marne et dolomie. Les roches calcaires très fissurées, de même que les dolomies, ont subi au fil du temps les agressions du climat et de l'eau. Cette érosion a donné naissance à des reliefs dits « karstiques » : gouffres, avens, chaos dolomitiques... typiques des causses.

Cependant, si le climat, la roche et les bouleversements géologiques ont contribué à sa formation, c'est l'Homme qui, de la préhistoire à nos jours, a façonné le paysage caussenard.

Déboiser, épierrer, couper les broussailles, capter l'eau de pluie, pâturer, mettre en culture les meilleures terres... Tout au long de l'histoire, les Hommes (des premiers pasteurs aux agriculteurs actuels) ont transformé un paysage forestier en de vastes étendues d'herbes sèches quasiment dépourvues d'arbres et d'arbustes, que l'on nomme « pelouses sèches ».

Cette particularité permet aux causses d'abriter une faune et une flore d'une remarquable richesse dont certaines espèces sont très rares et ne peuvent se maintenir que sur ce type de milieu.

**L'avenir des causses est ainsi lié à l'évolution du pastoralisme qui en maintenant le milieu ouvert permet la survie de nombreuses espèces.**

Le DOCOB des sites Natura 2000 « Causse Noir » a ainsi deux objectifs principaux :

- maintenir en bon état de conservation les habitats et les espèces d'intérêt européen présents sur les sites ou améliorer leur état,
- assurer le maintien des activités agropastorales et leur développement économique en conformité avec les objectifs de maintien de la biodiversité.



Vautour fauve

## Un patrimoine naturel remarquable

- 9 habitats naturels
- 2 espèces d'insectes
- 9 espèces de chauves-souris
- 16 espèces d'oiseaux.

Tous sont d'intérêt européen.

## Des activités humaines à dominante agropastorale

15 exploitations agricoles dont le siège se trouve sur le Causse Noir réparties en 6 systèmes d'élevages différents qui valorisent environ 80 % du territoire (7 exploitations en ovin lait, 2 en ovin viande, 1 en équin et 5 en systèmes mixtes).

Des forêts à dominante privée (73 % de la surface totale).

Des activités de tourisme et de pleine nature diversifiées (ex : randonnée, spéléologie).

Des activités de chasse pratiquées sur tout le site.

# Mesures d'information et de sensibilisation

Ces mesures concernent des actions d'information, de communication et de sensibilisation. Elles sont destinées à tous : habitants, élus, professionnels, visiteurs...

## Réunions, rencontres

- 1 réunion** a été organisée en 2010 auprès des acteurs de la forêt pour :
- les sensibiliser sur le patrimoine naturel du site,
  - identifier les bénéficiaires potentiels de mesures de gestion.

## Publications

- 3 documents** ont été élaborés, édités et distribués :
- une plaquette de présentation des sites Natura 2000 ZSC et ZPS « Causse Noir » et leurs enjeux,
  - une lettre d'information (2014),
  - un document de présentation de la Charte Natura 2000 des sites Natura 2000 « Causse Noir ».

# Mesures de gestion

Le document d'objectifs propose des actions à mettre en oeuvre pour préserver la biodiversité remarquable, que ce soit des habitats naturels, des espèces ou leurs milieux de vie.

Il existe deux outils pour lesquels chaque propriétaire, gestionnaire ou usager du territoire peut s'engager librement et volontairement : les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000.

## Contrats Natura 2000

Les milieux naturels remarquables peuvent nécessiter une gestion spécifique. Ainsi, des actions de maintien et/ou des travaux de restauration et d'entretien peuvent être financés via un contrat Natura 2000 signé entre l'Etat et le propriétaire ou le gestionnaire de la parcelle.

En amont, des diagnostics sont réalisés pour affiner les actions qui peuvent être contractualisées et aider les futurs signataires dans leurs choix.

Afin d'oeuvrer pour la conservation des habitats et des espèces, chaque action fait l'objet d'un cahier des charges technique spécifique qui doit être respecté par le contractant.

### Contrats Natura 2000 agricoles (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées)

22 agriculteurs ont signé des contrats Natura 2000 agricoles MAETer, ce qui représente une surface totale de 1150 ha. Parmi ces 22 contrats, 10 sont des renouvellements de contrat MAE Ter (reconduction du contrat lorsque la durée de 5 ans du contrat initial est arrivée à terme).

**Ce sont donc 12 exploitations agricoles qui ont participé à la mise en oeuvre de mesures de gestion sur ces deux sites Natura 2000.**

Mesures	%	Ha
Maintien d'habitats d'espèces de pelouse et de landes par le pâturage	85	977
Maintien des pelouses et des landes par le pâturage et 2 interventions manuelles ou mécaniques	5	58
Limitation de la fertilisation et retard de fauche des prairies de fauche et des pelouses semi-sèches à Brome fauché	4	50
Retard de fauche sur pelouses à Orpins et à Bromes sèches	2	24
Absence de fertilisation et retard de fauche sur les habitats de pelouses à Brome semi-sèches	1	17
Retard de fauche sur les habitats de pelouses à Brome semi-sèches	1	12
Maintien des pelouses par 2 interventions manuelles ou mécaniques	1	8
Limitation de la fertilisation des prairies de fauche et des pelouses semi-sèches à Brome fauché	Moins de 1	3



### Contrats Natura 2000 forestiers

Des diagnostics biodiversité et forestier ont été réalisés chez 1 propriétaire forestier privé.

En novembre 2014, aucun contrat forestier n'a été signé.

### Contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers

En novembre 2014, aucun contrat non agricole - non forestier n'a été signé.

## Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 répertorie les engagements et les recommandations sur la façon de pratiquer des activités spécifiques (chasse, escalade, sports mécaniques et loisirs motorisés...) afin de favoriser un meilleur respect des habitats et des espèces.

En novembre 2014, aucune charte n'a été signée.